

*Les subsides*

La participation accrue des provinces, et je tiens à le souligner en passant, constitue une réelle transformation de la politique du logement social. La coopération qui se crée autour du logement social témoigne par rapport aux temps passés, et surtout dans le temps du gouvernement libéral, d'une nette amélioration dans les relations fédérales-provinciales.

En vue de réduire les frais d'administration et le double emploi, de même que pour augmenter l'ensemble des contributions provinciales au logement social, le gouvernement a offert aux provinces un rôle de plus grande portée.

Permettez-moi, monsieur le Président, d'affirmer, sans l'ombre d'un doute, que les nouvelles dispositions que nous avons prises n'équivalent nullement à la cession aux provinces des obligations du gouvernement fédéral à l'endroit du logement social. Les provinces vont appliquer les programmes, mais non sans certaines conditions clairement énoncées.

D'après les nouvelles ententes, les provinces devront augmenter leurs contributions financières. En outre, nous entreprendrons en commun la planification triennale des stratégies de logement social. Ainsi, nous veillerons à l'atteinte des objectifs du gouvernement fédéral et au respect de son obligation d'en rendre compte.

Jusqu'ici, nous avons conclu des ententes-cadres avec huit provinces et je m'attends sous peu que les autres provinces et territoires suivent leur exemple.

Nous n'avons pas trouvé de réponses toutes faites aux problèmes fondamentaux de l'habitation auxquels sont confrontés les gouvernements, mais des consultations avec les provinces et les groupes d'intérêt est ressorti un consensus sur les stratégies et actions qu'adoptera le gouvernement fédéral.

Les dépenses publiques doivent profiter aux plus démunis, nous sommes tous d'accord sur ce point, surtout ceux du gouvernement. D'après nos estimations, on compte au Canada environ un million de ménages qui ne peuvent se loger décemment et selon leurs besoins. Les groupes nécessiteux comprennent les personnes âgées, les familles monoparentales, les familles avec enfants, les travailleurs pauvres, les handicapés et les autochtones. Étant donné l'ampleur des besoins de logement dans notre pays, sans oublier la nécessité toujours présente de restreindre les dépenses publiques, il nous faut, de toute évidence, avec les mêmes ressources accomplir davantage pour les ménages démunis.

Les programmes de logement antérieurs ont, bien sûr, amplifié le parc résidentiel auquel peuvent prétendre presque toutes les catégories sociales, mais ils recelaient de graves inconvénients, en particulier, leur coût élevé, si bien que très peu de Canadiens à faible revenu, ceux qui avaient des besoins impérieux, ont pu en bénéficier. Cette démarche n'est ni efficace, ni efficiente.

Essentiellement, il existe trois façons d'aider les ménages à faible revenu à se loger. On peut construire ou acheter des logements, fournir une aide financière pour permettre aux ménages de payer le loyer du marché, ou remettre en état des logements peu coûteux et délabrés pour qu'ils répondent aux normes minimums de salubrité et de sécurité.

Ces trois solutions doivent être appliquées ensemble, comme le démontre clairement l'examen des besoins immobiliers dans tout le pays et dans les divers marchés. Ce qui peut faire pencher la balance pour l'une ou l'autre d'entre elles, ce sont les

conditions locales du marché, l'état du parc immobilier dans des zones géographiques particulières et les besoins de certaines catégories sociales qui exigent des logements d'un type particulier, par exemple les personnes âgées et les groupes ayant des besoins sociaux.

Par conséquent, pour appliquer la solution qui réponde le plus efficacement aux besoins des Canadiens à faible revenu, une grande souplesse est nécessaire au plan régional. Une politique nationale de logement doit nous permettre d'utiliser ces instruments ou ces solutions dans tout le pays en variant les modalités selon les situations. Il doit tenir compte du fait que les problèmes de logement et les solutions qu'on y apporte dans les provinces de l'Atlantique ou au Québec peuvent ne pas être les mêmes qu'en Ontario ou en Colombie-Britannique. Il serait naïf et simpliste de prétendre le contraire.

C'est pourquoi les limites de revenus fixées pour la catégorie des besoins impérieux tiennent compte des différences considérables que présentent les villes canadiennes au point de vue du marché de l'habitation.

Le prix du logement de taille et de qualité convenables n'est pas le même à Vancouver, à Montréal ou à Toronto. Ces différences doivent se refléter dans les conditions d'admissibilité des programmes.

L'actuel gouvernement a été amené à constituer un nouvel ensemble de programmes de logement social qui comprend un certain nombre de modifications importantes aux programmes de logement sans but lucratif, aux programmes de supplément de loyer, au Programme d'aide à la remise en état de logements, appelé couramment PAREL, et aux programmes de logement pour les ruraux et les autochtones.

Les changements qui ont été apportés visent tous le même but, canaliser l'aide disponible vers le million de Canadiens qui présentent des besoins impérieux de logements grâce aux limites de revenus fixes fixées pour la catégorie des besoins impérieux et aux apports provinciaux en cours de négociation. Les nouveaux programmes de logement social parviendront à aider presque deux fois plus de ménages à faible revenu qu'auparavant. Naturellement, les programmes de logement social seront combinés diversement dans les différentes régions du pays en fonction des besoins d'habitation à satisfaire, des logements offerts par le secteur privé et des besoins sociaux à combler.

J'aimerais signaler un autre point concernant l'application de ces programmes. La nouvelle stratégie est conçue de manière à éviter de créer des ghettos de personnes à faible revenu. Canaliser l'aide du logement social vers les ménages démunis ne signifie pas revenir aux grandes concentrations de logements publics. La définition de ménages démunis est assez large pour englober une gamme étendue de revenus.

Un moyen d'éviter les ghettos de personnes à faible revenu, c'est de recourir à de petits projets d'habitation dispersés et d'utiliser le supplément de loyer à la rénovation, pour favoriser l'intégration des revenus.

Il est important, nous en avons pleinement conscience, que les bénéficiaires du logement social ne soient pas mis à part. Et nous ciblons nos programmes en ne perdant pas cette exigence de vue. Enfin, certaines provinces, l'Ontario et le Québec notamment, débloquent des fonds pour ajouter aux projets des logements non assujettis à une vérification du revenu.